



Avertissement et probleme avec employeur

Par **phiphine70**, le **14/10/2008** à **11:18**

Bonjour , j'écris pour mon mari qui a des soucis avec son travail , je vais essayé de faire cours:

Celui ci travaille comme employé de stock , au debut de son embouche tout allait bien , il etait meme employé du mois , le patron et les autres en etaient contents . Puis mon mari a commençait a voir des choses qui ne lui plaisait pas , vis a vis des collegues de travail , de son travail lui meme , exemple , mon mari partait en vacances , personne ne le remplaçait , alors que les autres etaient de suite remplacés , certaines personnes faisaient des heures un peu comme il voulait , mon mari lui quand il avait besoin d'une demi journée devait supplier .. bref il s'est rendu compte que dans cette petite entreprise tout le monde commençait a ne plus apprecié celui ci du fait qu'il commençait a ne pas faire aussi comme les autres c'est a dire n'importe quoi ou comment .

On lui a changé plusieurs fois ses horaires de travail , on lui a donné a faire des heures supplementaires a ne plus savoir qu'en faire , plus du travail en plus en pagaille etc etc etc ..alors que les autres au lieu de l'aider papote dans un bureau ou parte avant l'heure ou meme font comme bon leur semble .

Une fois que mon mari a commencer a dire les choses qui n'allaient pas a son employeur ; celui ci lui a envoyait un courrier et il a eu un avertissement comme quoi il avait commis une faute et dit des choses par rapport a son travail ..

Hors mon mari a donc contester la lettre en niant ce qui avait été dit et en precisant bien qu'il n'avait jamais dit des choses pareil , puis mon mari a aussi rajouter dans le courrier que son employeur cherchait surement a lui faire du harcelement moral pour pouvoir le pousser a demissionner , car dans ce courrier mon mari a dit des fautes que des autres employés ont fait et que eux n'etaient pas sanctionnés et que cela n'etait pas normal ..

Mon mari vient donc de recevoir la réponse suite a la contestation et son employeur dit : que la

faute est commise donc qu'elle tiens l'avertissement et qu'elle trouve deplorable les faits reprochés a ses camarades de travail surtout du hierarchique qui bien sur a commis de très nombreuses fautes et qui ne sont meme pas sanctionnés.... que ceux ci ne viennent en rien se rapporter sur la lettre de l'avertissement .

Hors je voudrais savoir : comment mon mari peut il se defendre a tout ceci, sa patronne fait tout pour le pousser a bout , le charge de travail qu'il n'en peux plus .. et bien sur celui du Comité d'entreprise est avec la patronne ..tous son du coté de la patronne .

Mon mari n'en peux plus , comment l'aider ?
Que peut il faire pour se defendre contre tout ca ?

Merci j'attend vos réponses !!